



Développer votre activité au sein de : **LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES L'AÉRIAL**

Appel à projets 2024 **« Booster de projets »**

**Pour des porteurs de projets en création
ou entrepreneurs de moins de 12 mois d'activité**



L'Aérial – Pépinière d'entreprises
Communauté de communes MACS
Allée des Camélias – 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Mail : service.developpement.economique@cc-macs.org Tel : 05.58.77.58.84

MACS : un territoire d'opportunités

L'AÉRIAL : un lieu pour l'émergence de projets économiques à impact territorial

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et afin de compléter le parcours d'accompagnement des entreprises sur le territoire, **la Communauté de communes MACS a ouvert en 2023 une pépinière d'entreprises, « l'Aérial » à Saint Vincent de Tyrosse destinée à des entreprises innovantes et performantes.**

Le nom Aérial combine à la fois les notions d'ancrage dans le territoire mais aussi de dynamisme et d'envol vers l'avenir. Il fait référence à l'airial symbole majeur du patrimoine architectural landais, lieu d'accueil par excellence et se veut résolument tourné vers la modernité, à travers la métaphore de la figure réalisée par les surfeurs s'élevant avec la vague pour s'élancer dans les airs.

Cette pépinière a pour vocation d'accompagner des entrepreneurs de moins de 3 ans développant des activités responsables et tournées vers l'avenir durable du territoire de MACS.

Depuis 2023, L'Aérial initie un appel à projets nommé « BOOSTER » visant à proposer à des porteurs de projets et entrepreneurs un accompagnement sur mesure et renforcé **pour structurer leur modèle économique et le lancement de leur activité.**

Les projets présentés devront donc présenter des enjeux et impacts sociaux, écologiques et économiques ainsi que des possibilités de créations d'emplois directs ou indirects. Ils devront prendre en considération les orientations :

- **du projet de territoire de MACS 2022-2035 :** *« préserver la qualité reconnue et recherchée du cadre de vie de ce territoire tout en créant les conditions lui permettant d'innover » ... « concevoir un développement acceptable et anticiper les transitions écologiques, sociales et économiques pour continuer à faire du territoire un espace privilégié pour vivre dans les meilleures conditions »*

<https://www.cc-macs.org/macs-territoire/vivre-ici/le-projet-de-territoire-de-macs/>

OBJECTIFS DU PROGRAMME DU BOOSTER :

- Affiner et consolider le modèle économique
 - Développer une posture d'entrepreneur
- Créer et développer son réseau de professionnels
 - Chiffrer le projet

> Candidatez jusqu'au 31 octobre 2024

> Jury en novembre 2024 selon le nombre de candidatures

CONTACT :

Marie LEFEVRE, cheffe de projets des espaces aux entreprises

06 80 93 99 34

OFFRE DE SERVICES du booster

« Transformez une idée en entreprise performante »

- Intégrez la promo 2024/2025 !
- Bénéficiez d'un accompagnement sur mesure, appuyé d'un réseau d'experts, d'ateliers thématiques, d'occasions de rencontres avec les autres entrepreneurs de la pépinière, et d'entreprises extérieures.

Un accompagnement séquentiel sur 6 mois intégrant :

- Suivi et conseils personnalisés avec un plan d'actions co-construit (RDV personnalisés)
- Mise à disposition d'outils pédagogiques
- Appui sur la recherche d'informations adaptées au projet
- Mise en relation avec des interlocuteurs spécialisés (*écosystème de partenaires du développement économique, experts techniques et métiers : juridique, finances, commercial, RH, environnement, économie circulaire, Responsabilité Sociétale des Entreprises, etc...*)
- Ateliers sur des besoins collectifs (*thématiques ciblées pour améliorer les connaissances et les compétences d'entrepreneur*)
- Ateliers en co-développement pour faire avancer le projet
- Rendez-vous avec un collectif pluridisciplinaire pour challenger le projet aux étapes clés
- Evènements organisés sur le site ou sur le secteur
- Constitution d'un carnet d'adresses et d'un réseau
- Préparation à la suite du programme : création / couveuse d'activités / pépinière d'entreprises / aide à l'implantation sur MACS et dans le tissu économique
- Communication sur le projet

Services inclus :

- Place au sein de l'espace de coworking ou en bureau individuel, équipé de réseau informatique, wifi, fibre, mobilier, un casier personnalisé, phone box
- Salle de réunion équipée TNI et vidéo (8 heures / mois)
- Equipements de reprographie (copieur/scan -payant- relieur...) selon les tarifs en vigueur
- Espace de convivialité : salle de restauration, détente
- Restaurant administratif de la communauté de communes MACS selon les tarifs en vigueur
- Parking à proximité

Une convention d'accompagnement sera signée par le porteur de projet et l'Aérial et intégrera des points d'étapes.

La durée de la convention est de 6 mois à compter du démarrage de l'accompagnement.

Le pilotage de l'accompagnement est assuré par le service développement économique de MACS

Tarifs par projet pour la durée de 6 mois :

Booster	1 ^{ère} année
Avec 3 jours d'accès en espace partagé	75€
Avec accès 6 jours en espace partagé	150€
Avec bureau individuel accès 24h/24h, 7jrs/7jrs	185€

AVANT DE CANDIDATER,

Nous vous demandons de prendre en compte les informations ci-dessous :

Conditions d'éligibilité :

- Avoir un projet de création suffisamment avancé ou avoir créé une structure juridique depuis moins de 12 mois avec des besoins précis d'accompagnement
- Prescrit par le service développement économique ou un partenaire de l'accompagnement à la création d'activités : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Landes, Chambre de Commerce et d'Industrie, BGE TEC GE COOP, France Active, ADIE, Réseau Adour Entreprendre, DOMOLANDES, Initiatives Landes ou un agent du service développement économique de MACS.
- Projet s'inscrivant dans les orientations de l'Aérial pré-citées
- Volonté d'implanter et de développer l'activité économique sur le territoire
- Volonté de s'inscrire dans une logique d'accompagnement et d'hébergement
- S'engager durant la durée de l'accompagnement permettant le développement du projet
- Etre un acteur dans la dynamique de la pépinière d'entreprises.

Sont exclues :

- Les activités commerciales d'adressant à des particuliers et nécessitant de disposer d'une vitrine commerciale au sein de la pépinière
- Les activités trop bruyantes, polluantes ou dangereuses, incompatibles avec la destination des bâtiments
- Les activités générant un flux élevé de clientèle au sein de l'enceinte de la pépinière

PROCESSUS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Candidature :

1. Prise de rendez-vous avec la cheffe de projet de pépinière afin vérifier les pré-requis et modalités de candidature
2. Remise du dossier de candidature si les conditions sont remplies
3. Dépôt du dossier de candidature complété et signé
4. Etude du dossier par le service développement économique ; demande d'informations complémentaires si besoin
5. Invitation au comité d'agrément de sélection ou refus au argumenté et orientation/accompagnement vers d'autres partenaires ou dispositifs

Sélection par le comité d'agrément :

1. Présentation orale devant un comité d'agrément.

Le comité d'agrément est composé d'élus et de techniciens en charge du développement économique de la communauté de communes MACS ainsi que d'experts en création, financement et développement d'entreprises qui évalueront :

- La nature du projet, son contexte, ses composantes, ses perspectives de développement,
- La valeur ajoutée du projet pour le territoire de MACS
- Les passerelles envisagées avec d'autres activités économiques,
- Le profil et le parcours du ou des candidats en lien avec le projet
- La capacité à travailler en réseau et à tisser des coopérations
- La motivation et l'implication du candidat
- Les attentes exprimées en lien avec la vocation et orientations précitées de l'Aérial
- L'intérêt à s'impliquer dans la vie de la pépinière d'entreprises pour développer l'activité

2. Réponse orale et/ou écrite indiquée sous une semaine

Démarrage :

1. Intégration dans le programme du booster à la date fixée dans le courrier de notification
2. Accueil par la cheffe de projets de pépinière : signature de la convention d'accompagnement, d'hébergement, de l'état des lieux et du règlement intérieur, dépôt des documents requis
3. Démarrage de l'accompagnement

RGPD—APPEL À PROJETS

La pépinière l'Aérial » s'engage à une totale discrétion en ce qui concerne les informations et les renseignements fournis. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées sont nécessaires pour l'instruction, la notification de l'appel à projets Booster de projets. Elles sont destinées aux techniciens, responsables et le élus politiques en charge du développement Économique qui sont habilités. La base légale du traitement est le consentement. Les informations à caractère personnel pourront être communiquées, pour ces mêmes finalités, aux services concernés de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud qui est le responsable du traitement. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément à loi européenne RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, rectification à vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dpd@cc-macs.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel. Veuillez noter toutefois que ces informations sont indispensables à l'instruction et que sans accès à ces informations, la demande ne pourra être examinée.